

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

Fiche de données de sécurité

No.. 77, / le lundi . 58 / mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).
Date d'émission ://02/23/2021

Version : 1.0

Section1: IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : 05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

1.2. Usage prévu du produit

Réservé à l'utilisation professionnelle.

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

SYSMEX AMERICA, Inc.

577 Aptakistic Road

Lincolnshire, IL, 60069 É.-U.

Téléphone :847-996-4500

1-800-3SYSMEX (1-800379---7639)

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas : ChemTél. LLC

d'urgence (800)255-3924 (Amérique du Nord)

+1 (813)248-0585 International :

Section2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Non classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Aucun étiquetage applicable conformément au règlement 29 CFR 1910.1200 et au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17.

2.3...Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires..

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Aucune donnée disponible

Section3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification des composants selon le SGH
123Propanetriol	Glycérine / glycérine / glycérol / 1,23-trihydroxypropane / GLYCÉRINE / 1Propane-,23-triol	Numéro de CAS.) 56-81-5	10 - 30	Non classifié

*Les pourcentages sont indiqués en poids par pourcentage de poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont indiqués en volume par pourcentage de volume (v/v %).

Section4: PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

Fiche de données de sécurité

No. 77 / le lundi . 58 mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

Généralités : Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne. inconsciente Si vous ne vous sentez pas bien, consulter un médecin (montrer l'étiquette dans la mesure du possible).

Inhalation : En cas de symptômes : aller dans l'air libre et ventiler la zone. soupçonnée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté à respirer persiste.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements. contaminés Recueillir la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 5 . minutes. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de .persistance.

Contact avec les yeux : Rincez avec prudence avec de l'eau pendant au moins 5 . minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et si elles sont faciles à . faire. Continuez à . rincer. Consultez un médecin si une irritation se développe ou .persiste.

Ingestion : Se rincer la bouche. NE PAS provoquer de . vomissements Obtenir des soins . médicaux

4.2.Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités : Aucun risque important prévu dans des conditions normales d'utilisation..

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée..

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux..

Ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs..

Symptômes chroniques : Aucune connue..

4.3.Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin si. un avis médical est nécessaire, ayez un contenant du produit ou une étiquette à portée de main.

Section5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1.Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousses antialcool ou produit chimique sec..

Agents extincteurs inappropriés : N'utilisez pas un jet. d'eau lourd L'utilisation d'un jet d'eau lourd risque de propager le feu.

5.2.Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée..

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales..

5.3.Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence..

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés..

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires..

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.4.Référence à d'autres sections

Se reporter à la section9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

Section6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1.Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (vapeur, brouillard, vaporisation).

6.1.1.Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié..

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire..

6.1.2.Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée..

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le .permettent..

6.2.Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques..

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

Fiche de données de sécurité

No. 77 / le lundi . 58 mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

6.3.Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau..

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et jetez les déchets en toute sécurité. Transférez les matières déversées dans un contenant approprié pour .élimination. Communiquez avec les autorités compétentes après un déversement.

6.4.Référence à d'autres sections

Voir la section 8 , Contrôles de l'exposition/protection individuelle et la section13 Données sur l'élimination.

Section7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1.Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Autres dangers lorsque le produit est traité : Tel qu'il est fourni, ce produit est un. liquide. Cependant, une fois sec, ce produit peut produire des poussières combustibles lors de son. traitement. Faire preuve de prudence en travaillant avec des. poussières combustibles. Utiliser des mesures d'ingénierie appropriées pour réduire au minimum .la production de poussière en suspension dans l'air.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et les autres zones exposées avecld du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et au moment de quitter le. travail. Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau et les. vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard et les .pulvérisations.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles..

7.2.Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable..

Conditions d'entreposage : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit. sec et frais Garder/entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux .incompatibles

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts..

7.3.Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réservé à l'utilisation professionnelle.

Section8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1.Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens..

123Propanétriol (56-81-5)		
OSHA É.-U.	PEL-TWA OSHA :(mg/m ³)	15 mg/m ³ (brouillard, total des particules) 5 mg/m ³ (fraction respirable par brouillard)
Alberta	OEL MPT ()(mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard)
Colombie-Britannique	OEL MPT ()(mg/m ³)	10 mg/m ³ (mist, total) 3 mg/m ³ (inhalable au brouillard)
Nouveau-Brunswick	OEL MPT ()(mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard)
Nunavut	LECT OEL ()(mg/m ³)	20 mg/m ³ (brouillard)
Nunavut	OEL MPT ()(mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard)
Territoires du Nord-Ouest	LECT OEL ()(mg/m ³)	20 mg/m ³ (brouillard)
Territoires du Nord-Ouest	OEL MPT ()(mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard)
Québec	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard)
Saskatchewan	LECT OEL ()(mg/m ³)	20 mg/m ³ (brouillard)
Saskatchewan	OEL MPT ()(mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard)
Yukon	OEL MPT ()(mg/m ³)	30 mpppc (brouillard) 10 mg/m ³ (brouillard)

8.2.Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Unld équipement de lavage des yeux/du corps adéquat doit être disponible à proximité de toute exposition. potentielle. Assurez-vous d'avoir une ventilation adéquate, en particulier dans les. espaces clos. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont .respectées.

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

Fiche de données de sécurité

No.. 77 / le lundi . 58 mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

Équipement de protection individuel : Gants. Vêtements. de protection .Lunettes de protection



Matières des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques..

Protection des mains : Porter des gants de protection..

Protection oculaire et du visage :: Lunettes protectrices contre les agents chimiques..

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés..

Protection des voies respiratoires : En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire approuvé en cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un dispositif de protection .respiratoire approuvé

Autres informations: Pendant l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Section9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Non disponible
Odeur	: Non disponible
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: Non disponible
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non disponible
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Non disponible
Densité relative	: Non disponible
Gravité spécifique	: Non disponible
Solubilité	: Non disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible

Section10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales..

10.2. Stabilité chimique : : Stable dans les conditions de manutention et stockage recommandées (voir la section .).7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira..

10.4. Conditions à éviter : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles..

10.5. Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts..

10.6. Produits de décomposition dangereux : Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

Section11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classifié

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classifié

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

Fiche de données de sécurité

No. 77 / le lundi . 58 mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

LD50 et LC50 données : Non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classifié

Lésions/irritation oculaires : Non classifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classifié

Cancérogénicité: Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes/blessures après le contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée..

Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux..

Symptômes/blessures après l'ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs..

Symptômes chroniques : Aucune connue..

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

LD50 et LC50 données :

123Propanétriol (56-81-5)	
LD50 Rat par voie orale	12600 mg/kg
LD50 Lapin dermique	> 10 g/kg
LC50CL50 inhalation, rat	> 2.75 mg/l/4h

Section12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classifié.

123Propanétriol (56-81-5)	
LC50Poisson1	54000 (51000 – 57000) mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G	
Persistance et dégradabilité	Non établi..

12.3. Potentiel de bioaccumulation

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi..

123Propanétriol (56-81-5)	
Poisson BCF 1	(aucune bioaccumulation)
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	-1.76

12.4. Mobilité dans le sol Non disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations: Éviter le rejet dans l'environnement..

Section13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer les contenus/contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement..

Section14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS ; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS..

05-6002 CyFlow™ BrettCount - Solution G

Fiche de données de sécurité

No.. 77 / le lundi . 58 mars 26, 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (février 11, 2015).

- 14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)** Non réglementé pour le transport
14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG) Non réglementé pour le transport
14.3. En conformité avec l'Association du transport aérien international (IATA) Non réglementé pour le transport
14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD) Non réglementé pour le transport

Section15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1.Réglementation fédérale des États-Unis

123Propanétriol (56-81-5)

Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U.

15.2.Réglementation d'État aux États-Unis

123Propanétriol (56-81-5)

É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses

É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information

É.-U. – Massachusetts – Liste de droit à l'information

15.3.Réglementation canadienne

123Propanétriol (56-81-5)

Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada

Section16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 02/23/2021

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29CFR1910.1200 .de l'OSHA relativement aux FDS2015-17.

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement .auxld fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

FDS SGH A.N.2015 (Can., É.-U.)